



COMMERCE, PRIX ET DON CHEZ ST BENOÎT

 **Le Vigneron :** Comme nous, vous êtes producteurs mais aussi commerçants, puisqu'il vous faut bien nourrir tout ce petit monde en vendant le fruit de votre travail. Trouve-t-on dans la Règle de St Benoît des éclairages sur la délicate question du commerce ?

 **Le Moine :** Oui, cela peut surprendre mais St Benoît dans sa Règle aborde ce point. La question des échanges commerciaux est traitée dans la Règle bénédictine avec encore plus de concision que celle du cellérier. A croire que St Benoît prenne un malin plaisir à traiter les matières en y consacrant une place inversement proportionnelle à leur difficulté ! Dans le petit chapitre 57 : *Des artisans du monastère* long d'à peine une demi page, la moitié concerne la vente possible des produits de l'artisanat monastique.

Deux indications seulement : d'abord *éviter toute fraude* dans la transaction ; ensuite *ne pas laisser le mal de l'avarice s'insinuer à l'occasion des prix*. Pour ce faire, le Père des moines d'occident donne une indication concrète : *on cédera toujours à un prix un peu plus bas que ne le peuvent céder les séculiers afin, précise St Benoît, qu'en toutes choses Dieu soit glorifié*. Comme en toute matière, le plus important est la fin visée. Cette petite sentence que la Règle des moines emprunte au premier Pape, Saint Pierre, est d'une telle importance que les moines bénédictins en ont fait leur devise ramassée dans ses initiales latines : U.I.O.G.D, *Ut In Omnibus Glorificetur Deus*.

Dans sa première épître l'Apôtre écrit :



« De toutes choses la fin est proche. Comportez-vous donc sagement et soyez sobres en vue des prières, **ayant avant tout une charité intense les uns pour les autres**, car la charité couvre une multitude de péchés, hospitaliers les uns envers les autres sans murmure, chacun selon le don qu'il a reçu, au service les uns des autres, comme des beaux intendants de la grâce si diverse de Dieu : si quelqu'un parle, qu'il dise les paroles de Dieu ; si quelqu'un sert, que ce soit comme par la force que procure Dieu, afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié par Jésus-Christ à qui sont gloire et domination pour les siècles des siècles. Amen ! »
(1 Pierre 4,7-11)



On est ici au cœur du christianisme et donc aussi à la crête de laquelle on peut voir avec assez de clarté toutes les réalités humaines et en particulier celle qui nous intéresse ici, la relation économique entre les hommes.

Ce que Benoît contemple à la suite de Pierre, c'est un Dieu qui nous a tout donné en nous donnant Son Fils Unique, Jésus-Christ. Aussi, faut-il que toutes les réalités humaines manifestent cette bonté originelle invitant ainsi les hommes à louer le Dieu qui les aime à ce point. Sinon, il y aurait profanation de la Création.

Reste à appliquer cette grande maxime aux échanges économiques : qu'on vende donc à un prix qui laisse la place au don. Le prix ne sera pas la résultante d'un bras de fer entre vendeur et acheteur, mais le fruit d'un regard sur la création comme don de Dieu, purement gratuit : qu'as-tu que tu n'aies reçu ? (St Paul aux romains) Des deux côtés on pourra entrer dans la logique du don et le produit comme l'argent deviendront alors vecteurs de ce don et de l'Amour Eternel qu'il reflète.

Prenons l'exemple du vigneron : il pourra entrer dans cette logique du don en mettant un surcroît de qualité dans son travail pour offrir à son client le meilleur de son savoir-faire. Il aura à cœur en soignant la présentation de son produit de permettre à celui qui le servira de donner de la joie à ses convives. Il pourra ajouter à son produit l'accueil toujours souriant et gratuit qui ne se dément pas même si le visiteur de son caveau ne vient pas pour acheter. Dans le calcul de ses marges, il restera sobre, sachant qu'il faut que des deux côtés on soit « gagnant » à cet échange. C'est le principe du bon rapport qualité-prix. Cela implique aussi qu'il n'ait pas honte de vendre son produit au véritable prix de son travail, ce qui aujourd'hui, hélas, est trop rare dans les échanges commerciaux sur les produits agricoles.

Et il devrait en être de même à tous les niveaux entre les divers acteurs économiques : entre employeurs et salariés, entre investisseurs et entrepreneurs, entre les producteurs et les négociants, entre les entreprises privées et les états, entre les différents états eux-mêmes.

On rejoint ici la pensée du Pape Benoît XVI qui explique dans son encyclique Caritas in veritate qu'une part de gratuité est absolument vitale pour le bon fonctionnement de l'économie. Réflexion si importante et tellement oubliée aujourd'hui que des économistes ont réclamé pour ce Pape le prix nobel de l'économie !

